

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 18/02/2013 - 1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

**MARDI 18 FEVRIER 2014**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil quatorze, le mardi dix-huit février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

**Etaient présents :** Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie et Messieurs, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge NOUVIAN Claude, DEMARQUE, Francis REMY Jean-Jacques, LEQUEUX Jean-Paul.

**Absent excusé :**

Mr JOLY Cyrille

Mr CARON Bernard qui donne pouvoir à Mr DEMARQUE Francis

Mme DELPECH Nadège qui donne pouvoir à Mme VIGNERON Anne-Marie

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

Le 29 Janvier 2014

Madame, Monsieur  
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil  
Municipal qui aura lieu le :

**Mardi 18 FEVRIER 2014 à 19 heures 30**

Dans la salle de la Mairie

Veuillez agréer, l'assurance de mes meilleurs  
sentiments.

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote du compte administratif 2013
- Affectation des résultats 2013
- Affaires et questions diverses

Le Maire,  
KOCK Francis

Ouverture de la séance à 19 heures 35

**Vote du compte administratif 2013 :**

Selon les règles en vigueur, Mr le Maire quitte l'assemblée pour la présentation du compte administratif qui est faite par Mme DE RÉ Agnès, 2<sup>ème</sup> Adjointe. Elle donne lecture du compte :

	C.A 2012			Besoins pour l'invest.	BUDGET 2013					Résultat de clôture 2013
	Résultat de clôture	Restes à réaliser	résultat de clôture	part affectée à l'invest. 1068	Dépenses	Recettes	résultat de l'Ex.	Résultat de clôture	Restes à réaliser	RESULTAT DE CLOTURE DE
Investiss.	-56 224,70	20 600,00	-35 624,70		126 439,11	121 370,35	-5 068,76	-61 293,46		<b>-61 293,46</b>
				résultat 002						
Fonctionn.	141 085,68	0,00	141 085,68	105 460,98	386 020,53	436 948,10	50 927,57	156 388,55	0,00	<b>156 388,55</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>84 860,98</b>	<b>20 600,00</b>	<b>105 460,98</b>	<b>105 460,98</b>	<b>512 459,64</b>	<b>558 318,45</b>	<b>45 858,81</b>	<b>95 095,09</b>	<b>0,00</b>	<b>95 095,09</b>

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Préfecture de l'Aisne, en date du 31/01/2014, l'informant du rejet de la subvention au titre de la DETR, pour manque de crédit, pour l'opération «Rénovation Chauffage Salle polyvalente» (montant de 12.000 €). La préfecture propose de représenter le même dossier au titre de la DETR 2014. Mr le Maire informe l'assemblée que le courrier de demande de maintien de cette subvention, a été transmis aussitôt. La clôture du CA 2013 est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

### **AFFECTATION DES RESULTATS :**

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2013 en adoptant le compte administratif 2013 qui fait apparaître :

Un solde (Déficit) de la section d'investissement de : **-61 293,46**

Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : **156 388,55**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser - exercice 2013

En dépenses pour un montant de : **0,00** (b)

En recettes pour un montant de : **0,00** (c)

**Les besoins net de la section d'investissement (BP 2014) peut donc être estimé à : -61 293,46**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013. D'une part en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 de la façon suivante :

**Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : -61 293,46**

**Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté à nouveau : 95 095,09**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats.

### **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Vote du compte de Gestion - maintien de salaire**

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION :**

Mr le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion est validé par la Trésorerie et ne laisse apparaître aucune notification d'erreur sur les comptes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Compte de gestion.

Il précise que la clôture du budget est positive et à l'équilibre. La gestion financière est maîtrisée et laisse apparaître une capacité d'autofinancement correcte.

#### **MAINTIEN DE SALAIRE :**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été délibéré en décembre 2012 la participation employeur pour l'assurance maintien de salaire des employés. Ces montants ont été basés sur les échelons. Au vu de la progression professionnelle des agents, il est souhaitable de prendre une nouvelle délibération. Un nouveau barème est proposé englobant tous les échelons :

Adjoint technique de 2ème classe :

Echelon 2 à 3 : 8 €

Echelon 4 à 8 : 10 €

Echelon 9 et + : 11 €  
Agent de Maîtrise :  
Echelon 9 et + : 11 €  
Rédacteur :  
Echelon 7 et 8 : 13 €  
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau barème.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Le bilan financier établit par la Trésorière :
  - L'analyse de la situation financière de Brancourt : A la clôture de l'exercice 2013, on remarque une progression des produits de fonctionnement, la marge de manœuvre sur les taux de la commune est inexistante, les charges de fonctionnement courantes sont maîtrisées, notamment les charges réelles dont la variation est proche de l'inflation. La CAF nette est positive, elle évolue et couvre l'annuité de la dette. Les investissements de la commune sont financés hors prélèvement sur les réserves. L'endettement augmente mais la CAF brute reste positive. Le niveau de la trésorerie disponible est confortable et permet de couvrir un quart des dépenses courantes. La commune ne puisant pas sur ses réserves, le fond de roulement est en progression. Il équivaut à presque deux années de caf.
- Office des forêts : un nouveau comptage pour le recensement des Cerfs par indice nocturne sera effectué les : jeudis 06 – 13 – 20 et 27 mars 2014 entre 20 heures et 3 heures du matin.
- Le mardi 04 mars 2014 sera le dernier conseil municipal de l'équipe en place.

Mr le Maire donne la parole à :

Mr REMY Jean-Jacques, 1<sup>er</sup> Adjoint informe l'assemblée :

- Reprise concessions au cimetière : rendez-vous pour la dernière constatation le mardi 04 mars à 14h.
- Repas des anciens : 75 convives pour un coût global de 2 860,00 €. Madame DE RE Agnès demande si le nombre de participants comprend les membres du conseil et leurs conjoints. Ce à quoi Mr REMY répond par la positive.
- Véhicule :
  - Qu'un gyrophare a été acheté et sera prochainement installé pour les interventions.
  - Signalisation sur le véhicule,
    - présentation de plusieurs devis et propositions. Le conseil municipal à l'unanimité, statue sur le tarif à 350 €uros pour la pose d'autocollant de signalisation rouge sur le devant, l'arrière et les 1/3 sur les côtés du véhicule.
    - Inscription du nom de la commune pour un montant de 385 €uros.

Mr N OUVIAN Claude :

- Il informe l'assemblée du bilan fait au sirtom :
  - Un fond de roulement de 3 mois est dégagé
  - Aucune augmentation des taxes pour le sirtom en 2014
  - De la mise en place de l'étude de tri incitatif obligatoire pour un montant de 47.000 € dont 20 % sera à la charge du sirtom. Cette étude permettra de définir la faisabilité du dossier.

Mr DUROS Jean Louis :

- Demande au nom du comité des fêtes d'emprunter les flûtes à champagne, les corbeilles à pain et les plats gastronomiques, pour le karaoké du 15 mars, à la salle Remy. Le Conseil Municipal donne son accord.

Séance levée à 20 h 40  
Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance  
DE RÉ Agnès

Le Maire  
KOCK Francis